

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0659^e** séance extraordinaire
tenue le **4 novembre 2024**, à 13 h 30
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Jean-Marie Hanssens, Bechara Helal, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Henri Thomas Kramer, Julie Lavoie, Jean Leclair, Solange Lefebvre, Roger Lippé, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Christian Nadeau, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Alexandre Prat, Sylvain Quessy, Samir Saul, Gilles Soulez, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion, Frédéric Yvon, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Caroline Daigle, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Gyslaine Samson Saulnier, Hocine Slimani, Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Flora Haddad Lolot, Méganne Joyal, Isabelle Ouellette, Ness Teboul, Justine Wu ; les membres indépendants : Luc Granger, Nicole Trudeau ; les représentantes du personnel : France Lebel, Lynne Thuot ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Alain Charbonneau, Anne Desruisseaux, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, Vincent-Carl Leriche, Victoria Meikle, Matthew Nowakowski, Thierry Trudeau.

ABSENCES : un doyen : Simon de Denus ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Delphine Bosson-Rieutort, Jean-Jacques De Bruycker, Ian Thomas MacDonald, Anne Marchand, Stéphane Molotchnikoff, Julien Riel-Salvatore, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée ; une représentante et un représentant du personnel enseignant : Pierre-David Desjardins, Ann Claude Simoneau ; une représentante de la communauté étudiante : Audréanne Matte-Landry ; une représentante du personnel : Hélène Richard.

PERSONNES EXCUSÉES : le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; un doyen : Hugo Ciaburro ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, André Dallaire, Thomas Druetz, Ingrid Hall, Dyala Hamzah, Rodney Knight, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Amélie Maugère, Audrey Smargiassi ; un membre indépendant : Jean-Marc Charron ; une représentante du personnel : Lynne Thuot.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Me Stéphanie Bégin

AU-0659-1 **ORDRE DU JOUR**
2024-A0021-0659^e-866

Les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité de l'ordre du jour, consignées au document 2024-A0021-0659^e-866, sont les suivants et l'ordre du jour se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Déclaration annuelle du recteur
3. Période de questions sur la déclaration
4. Clôture de la séance

AU-0659-2 **DÉCLARATION ANNUELLE DU RECTEUR**
2024-A0021-0659^e-867, 868

La présidente des délibérations invite le recteur à s'adresser aux membres de l'Assemblée universitaire qui se tient en bimodal, à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence.

Le recteur présente sa déclaration annuelle. Le texte de sa déclaration est annexé au procès-verbal et est également accessible en ligne sur le site du recteur.

AU-0659-3 **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉCLARATION**

Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, remercie d'abord le recteur pour son allocution. Il indique que le début de son allocution a suscité son intérêt ainsi que son approbation de la question des pressions que subit l'Université de Montréal (UdeM) de l'intérieur et de l'extérieur concernant des prises de position que l'on attend d'elle. M. Saul poursuit en mentionnant qu'il y a une impression dans le public que l'UdeM est une « boutique » qui fournit des opinions sur commande et qu'il y a une ignorance affligeante de la méthode scientifique d'examiner, de peser, d'évaluer et de conclure. Le professeur titulaire souligne qu'il s'agit d'un problème considérable qui risque de s'aggraver alors que l'UdeM a été, à son avis, passive. M. Saul se demande comment l'UdeM fera pour être proactive, expliquer et faire comprendre ce qu'est la démarche scientifique qui, dit-il, n'est pas une prise de position, mais plutôt un examen de diverses choses, qu'on peut ne pas apprécier, afin d'en tirer des conclusions. La question du professeur titulaire porte alors sur l'action que l'UdeM peut entreprendre par elle-même, ou avec d'autres universités, afin de renforcer la compréhension de la méthode scientifique, surtout dans le cas des questions polarisantes où les opinions sont tranchées.

En réponse à M. Saul, le recteur débute en précisant qu'il partage son inquiétude et que sa réponse sera divisée en deux parties. D'une part, le recteur explique que chacun est responsable de la diffusion des valeurs exposées par M. Saul et de la compréhension nécessaire de la méthode scientifique. Ainsi, précise-t-il, cela lui appartient, dans son rôle de recteur, mais également à chaque individu membre de la communauté de l'UdeM, y compris les étudiants et étudiantes, de bien comprendre, pour soi-même, et d'expliquer, pour les autres, ce que signifie la vie universitaire et comment elle doit se déployer au quotidien. D'autre part, le recteur explique qu'au-delà de leur responsabilité d'expliquer leur métier au reste du monde et en particulier, aux acteurs politiques qui ne semblent pas toujours le comprendre, il importe de mener, au sein de l'UdeM, les débats qui méritent d'être menés et de participer à la conversation de manière sereine.

Han Ru Zhou, professeur agrégé de la Faculté de droit, se questionne sur la présentation visuelle qui accompagne la déclaration annuelle du recteur et plus particulièrement sur la diversité sur le campus. M. Zhou indique que la page faisant état de la diversité étudiante fournit des chiffres quant à la représentation homme-femme dans le corps étudiant, des allophones, des personnes en situation de handicap, des minorités visibles et des autochtones, alors que la page traitant de la diversité au sein du personnel ne mentionne que la représentation homme-femme. Le professeur agrégé cherche à savoir quelle était la raison derrière ce choix.

En réponse à M. Zhou, le recteur explique qu'aucun choix particulier n'a été fait. Il poursuit en mentionnant que les données partagées relèvent de l'auto-identification et que, dans la plupart des cas, il n'est pas possible d'obtenir des données précises quant au groupe d'appartenance des différentes personnes composant la communauté. Le recteur précise que les données pour le personnel ne sont disponibles que dans la mesure où l'exercice d'autodéclaration est effectué et indique que celui-ci est, dans plusieurs contextes, moins efficace que celui mis en place pour les étudiants et les étudiantes. Les résultats sont donc moins probants pour le personnel en raison du taux de réponse plus faible. Le recteur indique que si l'assemblée souhaite recevoir ces données, il lui fera plaisir de partager celles dont l'UdeM dispose actuellement.

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, se questionne sur les enjeux pédagogiques dont il a été question dans la déclaration annuelle du recteur et s'ils concernent l'enseignement en présentiel et à distance.

En réponse à M. Fallu, le recteur mentionne que, sur la question de l'enseignement en présentiel, à distance et en mode hybride, il y a déjà une réflexion avancée, dans toutes les unités, sur les meilleurs usages des technologies numériques de manière à bonifier l'expérience étudiante. Il indique qu'il n'y a pas de volonté de dématérialiser l'UdeM ni de pousser le développement de programmes à distance, entièrement à distance, et asynchrone, par exemple, comme l'ont fait d'autres universités au Québec avec des résultats bénéfiques sur le plan des effectifs étudiants. Le choix qu'a fait l'UdeM est de s'intéresser à

l'équilibre entre ces différentes composantes. Le recteur explique qu'il y a des secteurs où des programmes à distance sont opportuns. La faculté d'éducation permanente, par exemple, en a développé plusieurs. Il y a d'autres secteurs, cependant, où le caractère présentiel est absolument fondamental et devrait être préservé. Le recteur mentionne que M. Fallu évoque les « enjeux pédagogiques », mais qu'il s'agirait plutôt, selon lui, d'« espoirs pédagogiques ». Le recteur ne constate pas d'enjeux majeurs à l'UdeM pour ce qui est de la qualité de la formation, même s'il est toujours possible de faire mieux. À cet effet, le recteur indique qu'il a assisté à l'ouverture officielle du campus de la faculté de médecine de l'UdeM au centre-ville, dans le Quartier latin. La faculté de médecine a revu entièrement ses programmes cette année et ceux-ci mettent désormais l'accent sur les interactions des étudiants et étudiantes en petits groupes, à l'intérieur de plus grands groupes, à l'aide d'outils pédagogiques technologiques, tels que l'accès à des écrans et des tableaux blancs sur lesquels il est possible de travailler. Par ailleurs, les encadrements sont faits de manière serrée, à la fine pointe de ce qui se fait en formation médicale en Amérique du Nord. De telles initiatives sont menées à l'échelle de l'UdeM dans plusieurs facultés et départements. Le recteur conclut en mentionnant qu'il existe une volonté de faire de l'expérience étudiante un aspect dominant de la vie collective à l'UdeM.

Solange Lefebvre, professeure titulaire à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, observe que les pavillons sont désertés. Mme Lefebvre inviterait à étendre la réflexion au personnel de soutien ainsi qu'au personnel administratif. En effet, la professeure titulaire indique que le lundi et le vendredi, dans beaucoup de pavillons, il n'y a personne dans les bureaux et qu'il n'est plus possible de savoir à quelle porte frapper. Elle précise que les horaires hybrides ne sont pas affichés en ligne. Mme Lefebvre poursuit en mentionnant qu'elle ne croit pas que la présence du personnel soit calculée selon une certaine répartition afin de s'assurer qu'il y ait de la vie un peu partout. Dans l'histoire de l'université, dit-elle, le personnel de soutien et administratif a joué un très grand rôle dans l'accueil des étudiants et elle a l'impression que c'est quelque chose qui s'est perdu avec le travail hybride. La professeure Lefebvre souhaite donc que l'UdeM se penche sur la question de la présence du personnel au-delà des classes et des laboratoires.

En réponse à Mme Lefebvre, le recteur indique que dans les 40 dernières années, il y a eu une transformation majeure et un effritement de la volonté d'être présent sur le campus dus à la présence d'outils numériques permettant de faire une partie du travail à distance. Les gens doivent maintenant choisir de venir sur le campus, même s'il s'agit du seul moyen de s'acquitter de leur travail, et le recteur mentionne que l'UdeM devra trouver des moyens afin de ramener les gens sur le campus. Le recteur souligne tout le travail effectué à l'amélioration des espaces de vie afin que ceux-ci deviennent conviviaux et attractifs, une fois les rénovations complétées.

Anne Desruisseaux, observatrice, demande aux membres de l'assemblée s'il est possible de donner le droit de parole aux observateurs et observatrices.

Jean-Sébastien Fallu fait la proposition de donner la parole à Mme Desruisseaux.

M. Fallu est appuyé par Sabine Mas.

Anne Desruisseaux, observatrice, se questionne par rapport à l'engagement de l'UdeM, en avril 2022, en lien avec les objectifs de développement durable en réponse au mouvement réclamant le désinvestissement des énergies fossiles ayant mené à une occupation et à une grève de la faim. Le rectorat s'était alors engagé à rencontrer annuellement des représentants et représentantes de la communauté étudiante afin de faire rapport du progrès de l'UdeM dans l'atteinte de ses objectifs. Mme Desruisseaux indique qu'à ce jour, ces rencontres n'ont pas eu lieu. Elle se demande donc à quel moment il serait possible de prévoir une rencontre.

En réponse à l'observatrice Desruisseaux, le recteur indique d'abord que le désinvestissement s'est fait par une décision du Conseil de l'Université, qui a été le fruit, à la fois, du travail mené par les groupes étudiants qui visaient ce désinvestissement, mais aussi de la volonté de la direction elle-même de déposer une proposition de désinvestissement. Le recteur mentionne que l'occupation n'a rien changé à cette avancée et s'est produite dans la foulée normale de la réflexion sur cette question. Le recteur indique ensuite qu'il est vrai, à l'issue de cet événement, que l'UdeM s'était engagée à rencontrer les représentants et représentantes des associations étudiantes afin de communiquer le résultat de son travail. Il précise que le rapport annuel a été modifié afin de contenir l'ensemble des informations pertinentes et qu'il est disponible à toute la communauté. Il ajoute également que l'UdeM a rencontré les associations étudiantes, les interlocuteurs et interlocutrices étant les étudiants et les étudiantes élus par leurs pairs qui représentent leurs associations, et qu'elle a des rencontres régulières avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) lors desquelles il est discuté, entre autres, de ces enjeux.

Anne Desruisseaux note que le recteur a rencontré la FAÉCUM afin de discuter de l'avancement de l'UdeM dans ce dossier et indique qu'elle a déjà communiqué avec des représentantes de la FAÉCUM afin d'obtenir des informations, mais qu'il n'y avait pas de procès-verbaux de ces rencontres. Elle note également que ce n'était pas la FAÉCUM qui s'était mobilisée en 2022 lors de la campagne pour le désinvestissement de l'UdeM et se demande s'il ne serait pas possible de plutôt rencontrer les groupes étudiants qui, à l'époque, s'étaient mobilisés.

Toujours en réponse à Mme Desruisseaux, le recteur mentionne qu'il est exact, à sa connaissance, qu'il n'y a pas de procès-verbaux de ces rencontres annuelles avec la FAÉCUM. Il précise que ce n'est pas par mauvaise volonté, mais que ce sont des rencontres informelles. Le recteur exprime ensuite une réticence à amorcer des rencontres avec un nombre indéterminé de groupes d'étudiants et étudiantes. À son avis, le canal le plus efficace pour le rectorat dans sa communication avec les étudiants et étudiantes c'est, dans la mesure du possible, de parler aux associations qui sont les représentantes légitimes au sein de notre organisation des groupes étudiants. Il encourage alors les autres organisations étudiantes à passer par la FAÉCUM, entre autres, ou les associations locales, afin que les préoccupations qui sont exprimées puissent être discutées avec le rectorat.

AU-0659-4 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 14 h 20.

Le président,

Le secrétaire général,

François Courchesne

Alexandre Chabot

Adopté le 9 décembre 2024, délibération AU-0661-2.1